

Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance en milieu hospitalier, social et médico-social

Contexte

Qu'est-ce que la bientraitance ? Qu'est-ce que la maltraitance ? Sont-elles l'une le contraire de l'autre ? La promotion de la bientraitance et de la prévention de la maltraitance sont l'affaire et la responsabilité de tous. Un vocabulaire partagé permettra aux professionnels des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux de s'inscrire individuellement et collectivement dans une culture de la bientraitance et dans une démarche de prévention et de traitement de la maltraitance.

Cadre réglementaire :

- Code de la Santé Publique
- Code de l'Action social et des Familles
- Code Pénal
- Référentiel HAS de certification pour la qualité des soins en établissement de santé
- Référentiel HAS d'évaluation de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux
- Guide de la Démarche National de consensus pour un vocabulaire partagé de la maltraitance des personnes en situation de vulnérabilité

Public & Prérequis

Tout professionnel des établissements de santé et établissements sociaux et médico-sociaux
Aucun prérequis

Nombre de bénéficiaires

Entre 5 et 15 personnes maximum
En dessous de ce seuil, la formation n'aura pas lieu

Objectif professionnel

Connaitre, s'approprier et mettre en œuvre les références de bonnes pratiques internes et externes en matière de promotion de la bientraitance et de prévention de la maltraitance afin de répondre aux besoins du patient et de sa famille dans des postures éthiques professionnelles partagées.

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de formation, les bénéficiaires seront capables de :

1. Connaitre les références de bonnes pratiques externes et internes
2. Mesurer l'importance d'une clarification consensuelle des références de bonnes pratiques internes et externes dans une responsabilité individuelle et collective, au sein d'un établissement de santé
3. Identifier et mettre en œuvre les pratiques et postures éthiques professionnelles partagées pour promouvoir une culture de la bientraitance et lutter contre la maltraitance afin de garantir les droits les droits du patient et de sa famille



Calendrier et informations pratiques



Durée : 18 heures réparties sur 3 journées consécutives (6h par journée avec 2 ateliers)



Dates : 03 – 04 et 05 juin 2024



Lieu de la formation : CFCPS du Centre Hospitalier de Pau (64), 145 Avenue de Buros, 64046 PAU CEDEX

Les modalités d'accès aux Centres de formation et les lieux de restauration du Centre Hospitalier de Pau sont disponibles sur le site internet de l'établissement
www.ch-pau.fr/se-former/presentation

Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat du CFCPS au 05 59 92 49 30

Modalités d'accès

- **Pour les salariés du Centre Hospitalier de Pau :** suivre la procédure interne de demande de formation, sous couvert du responsable hiérarchique.
- **Pour tout professionnel extérieur :**
 - o La demande d'inscription est à télécharger à partir du site internet du Centre Hospitalier de Pau www.ch-pau.fr Rubrique SE FORMER – CFCPS. Merci d'adresser le bulletin d'inscription complété par courriel au CFCPS: ifcs@ch-pau.fr

La validation de l'inscription sera effective après vérification de l'adéquation entre l'expression du besoin et la formation demandée (*voir les Conditions Générales de Vente*). La convention de formation ainsi que la convocation sont envoyées en amont de la formation soit à l'employeur, soit au bénéficiaire.

Il n'y a pas de date limite d'inscription :
les inscriptions restent ouvertes jusqu'à complétude du groupe

Coût

- Frais de formation/ participant pour la session de 3 jours = 480 € net de taxe (Tarif 2023)
- Frais à la charge du bénéficiaire : Repas
- Formation non assujettie à la T.V.A

Modalités de déroulement pédagogique, suivi et sanction

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication des apprenants.

Modalités pédagogiques	En présentiel Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par les bénéficiaires et l'intervenant
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">- Apports théoriques illustrés d'exemples- Débats et discussions guidées- Exercices individuels et collectifs- Cas pratiques- Mises en situation et jeux de rôles



Moyens et/ou outils pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Salle de formation adaptée, avec vidéo projecteur et écran ainsi qu'un espace pour mise en situation des participants dans des jeux de rôles et des exercices collectifs - Ressources documentaires mises à disposition des apprenants : remise de supports pédagogiques
Intervenants	Consultante en management secteur médico-social et Coach professionnelle
Sanction de la formation	Attestation de réalisation

Contenu & Programme*

JOUR 1 et ETAPE		Numéro des Objectifs opérationnels	CONTENUS	DUREE
J1 Matin (9H-12H)	Etape 1	1,2 et 3	Accueil des participants Présentation des points de fonctionnement Recueil des attentes Présentation globale de la formation	50 mn
	Etape 2	1,2 et 3	Evaluation des connaissances/ compétences en début de formation	10 mn
	Etape 3	1 et 2	Présentation du cadre réglementaire et axiologique Bientraitance et maltraitance au fil du temps	120 mn
J1 AM (13H30-16H30)	Etape 4	1,2 et 3	La bientraitance : concept et fondamentaux	150
	Etape 5	1 et 2	Synthèse de la journée. Evaluation des acquisitions de la journée Annonce du programme J2	30 mn

JOUR 2 et ETAPE		Numéro des Objectifs opérationnels	CONTENUS	DUREE
J2 Matin (9H-12H)	Etape 1	1, 2, 3	Accueil des participants Rappel des points de fonctionnement Présentation du programme de la journée et rappel du programme global	20 min
	Etape 2	1 et 2	Bientraitance et maltraitance dans l'échelle des références de bonnes pratiques	60 min
	Etape 3	1 et 2	La maltraitance : définition et vocabulaire partagés	100 min
J2 AM (13H30-16H30)	Etape 4	1 et 2	La maltraitance : droits des usagers et devoirs des professionnels	50 min
	Etape 5	1 et 2	La typologie des maltraitances	100 min
	Etape 6	1, 2 et 3	Synthèse de la journée Evaluation des acquisitions de la journée Annonce du programme J3	30 min



JOUR 3 et ETAPE		Numéro des Objectifs opérationnels	CONTENUS	DUREE
J3 Matin (9H- 12H)	Etape 1	1, 2 et 3	Accueil des participants Rappel des points de fonctionnement Présentation du programme de la journée et rappel du programme global	20 min
	Etape 2	2 et 3	La typologie des maltraitances - suite	120 min
	Etape 3	2 et 3	Prévention et traitement de la maltraitance : repérage, régulations et signalement	40 min
J3 AM (13H30- 16H30)	Etape 4	3	Prévention et traitement de la maltraitance : repérage, régulations et signalement - suite	20 min
	Etape 5	3	Bientraitance et maltraitance en pratique	120 min
	Etape 6	1, 2 et 3	Synthèse de la formation Evaluation des acquisitions en fin de formation Evaluation de la satisfaction des bénéficiaires	40 min

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de positionnement avant la formation
- Evaluations formatives tout au long de l'action de formation (quizz, cas pratiques, exercices, bilans oraux)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction des stagiaires

Indice de satisfaction

Recueil des appréciations des bénéficiaires en fin de formation

Indicateurs de résultats

Niveau d'accomplissement	6 agents formés en 2023
Bénéficiaire (s) accueilli(s) :	
Niveau de performance	Note globale : 9.80 sur 10
Taux de satisfaction globale des apprenants	Taux satisfaction : 98 %

Accueil des personnes en situation de handicap

Toute personne en situation de handicap peut, si elle le souhaite, bénéficier d'aménagements spécifiques en lien avec sa formation. Pour plus d'information : www.ch-pau.fr/se-former/presentation

Pour toute question administrative, pédagogique et/ou handicap, veuillez contacter :

SECRÉTARIAT IFCS/CFCPS
 145 avenue de Buros
 64046 PAU CEDEX
 05.59.92.49.30
 Email : ifcs@ch-pau.fr
 Site internet : <https://www.ch-pau.fr>

